



## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur - règlement numéro 292**

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 292 intitulé « Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ ».

Ledit règlement a pour objet de fixer un taux supérieur à celui prévu à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., chapitre D-15.1) pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **13<sup>ième</sup>** jour du mois de **mars** de l'an **2019**.

Julie Lamarche, OMA  
Greffière